

**Rapport n°1 :**

**Conseil d'administration du 14 décembre 2023 : Approbation du verbatim**

<b>Rapporteur(s)</b>	Lamine BOUBAKAR – Administrateur provisoire d'UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	25 janvier 2024

**Ordre du jour :**

1. Conseil d'administration du 16 novembre 2023 : Approbation du verbatim.....	1
2. Politique de site : Actualités.....	1
4. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Demande de subvention 2024 au Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté .....	1
3. Budget initial .....	2
5. Erasmus+ : Taux mensuel de bourse applicable à la convention Erasmus + 2023 .....	9
6. Aides exceptionnelle accordée à un étudiant .....	11
7. Questions diverses .....	13

*(La séance est ouverte à 14 h 30, en mode hybride, Salle des Conseils, UBFC siège à Besançon, et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Lamine Boubakar, Administrateur provisoire d'UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Boubakar.-** Mesdames, Messieurs, bonjour. Merci pour votre présence.

On m'indique qu'on a le quorum pour débiter la séance. Il manque néanmoins une personne pour le budget. Si vous le voulez bien, nous allons entamer la séance.

### **1. Conseil d'administration du 16 novembre 2023 : Approbation du verbatim**

Le premier point à l'ordre du jour concerne l'adoption du verbatim.

Je vous soumetts cette adoption au vote, sauf s'il y a des remarques ou des demandes de modification ? (*Néant*).

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 1 abstention pour absence.

Le verbatim est adopté.

Merci.

### **2. Politique de site : Actualités**

En point d'actualité, je n'ai pas beaucoup de choses à vous dire sinon que je suis toujours dans l'attente du retour du ministère s'agissant du projet des statuts de la ComUE. Cela fait déjà deux ou trois fois que je relance. On a l'impression de demander la lune... Donc patientons. J'espère que nous ne serons pas hors délai pour l'échéance du 31 mars.

On m'indique qu'on n'a toujours pas le quorum pour le budget. Nous allons donc passer au point 4. Hélène est en visio, je lui donne la parole.

### **4. Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Demande de subvention 2024 au Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté**

**Mme Cleau-André.-** Bonjour.

**M. Boubakar.-** Bonjour.

**Mme Cleau-André.-** Le pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique est

un Groupement d'Intérêt Scientifique porté administrativement par l'UBFC.

Nous avons deux financeurs qui sont l'Agence Régionale de Santé et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Il s'agit ici, pour le Conseil d'administration, de valider la demande de subvention pour un montant de 64 000 € pour nos activités 2024 auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, comme tous les ans depuis les 5 ans que nous existons et que nous menons nos activités.

Je ne sais pas si vous avez besoin de plus d'informations ? (*Néant*).

**M. Boubakar.**- S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote cette demande.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci pour cette demande.

### 3. Budget initial

On vient de m'informer que nous avons le quorum pour le budget.

Je donne la parole à Éric Noirjean.

**M. Noirjean.**- Merci Monsieur l'administrateur provisoire.

Mesdames les administratrices, Messieurs les administrateurs, bonjour.

Je tiens avant tout à vous présenter Élodie Miguel qui remplace Victor Amand dans les fonctions de directrice adjointe aux affaires financières. Victor nous quitte suite à un heureux événement dans sa famille et au fait qu'il va suivre sa compagne dans ses mobilités professionnelles.

Elodie a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2023 .

Je vous présente le projet de budget tel que nous l'avons défini pour l'exercice 2024, en restant sur les grands paramètres de vol de notre établissement, dans ses fragilités et aussi dans ses avantages. Une nouvelle fois, certains PIA restent en points d'interrogation et, pour l'instant, on ne les ouvre pas à la programmation budgétaire. EIPHI, SFRI et HARMi restent donc non-ouverts parce que nous n'avons pas de mesure d'assouplissement complémentaire.

Le budget tient compte des opérations programmées déjà en cours, pour lesquelles nous avons un contrat, de nouvelles programmations qui ne manqueront pas d'arriver en exercice courant, notamment l'obtention de nouveaux ANR génériques, éventuellement de nouveaux contrats Région.

Nous avons également tenu compte du départ de deux établissements membres (uB et BSB), mais nous maintenons les contrats qui sont logés chez eux en exécution financière à UBFC.

Voilà pour les grands paramètres.

Finalement, le budget retraçant l'activité de l'établissement, on en arrive à une forme de réduction de l'activité avec des recettes prévues à 28 523 000 € et des prévisions de dépenses en autorisations d'engagement à 34 803 000 € et en crédits de paiement à 35 359 000 €.

Classiquement, la différence entre ces deux grandeurs financières s'explique parce que

nous aurons à payer des factures en cours entre les deux exercices, entre les engagements des exercices précédents et les paiements qui ne manqueront pas d'arriver en 2024.

Nous avons également de gros matériels issus des EquipEx que nous aurons à finir de payer l'année prochaine. Là, il s'agit d'une gestion financière standard classique.

Le déficit budgétaire s'élèvera à 6 836 000 €. Il s'agit bien d'un déficit puisque nous avons eu, les années passées, une avance pour engager les contrats de recherche, en sachant que notre budget UBFC est constitué, à la différence d'autres établissements, à 90 % - voire 95 % selon les années – de contrats fléchés, nous avons forcément une avance de financement des exercices passés. Et peu à peu, au fur et à mesure que nous exécutons nos contrats de recherche, nous utilisons des moyens financiers pour cela.

Si de nouveaux contrats n'arrivent pas, ou des contrats avec beaucoup de financements, le déficit budgétaire est automatiquement déficitaire.

Pour cet exercice 2024, ceci ne signifie pas une mauvaise santé financière de l'établissement.

En comptabilité générale, le compte de résultat anticipe un résultat excédentaire également de 881 000 €. C'est le reflet de l'intégration des 1 250 000 € de la FCS plus d'une autre recette principalement.

La CAF (capacité d'autofinancement) est à 981 000 €. Elle baisse forcément puisque l'ensemble des paramètres nous montre que nous allons vers un monde où nous aurons moins de contrats de recherche, donc moins de recettes d'avancement et moins de disponibilités financières, etc.

La variation du fonds de roulement baisse aussi à 897 000 €.

Voilà pour le panorama général. On continue à exécuter. On a un déficit budgétaire attendu et, au fur et à mesure qu'on avance dans le temps et au fur et à mesure qu'on avance dans la construction politique du futur site, nous avons potentiellement moins de contrats. On se rapproche donc, à terme, d'un établissement où on aura moins de dépenses sur recettes fléchées et plus de recettes globalisées, ce qui réduira largement l'ampleur du budget général.

**M. Boubakar.**- C'est une trajectoire qui n'est pas forcément réelle parce que moins de contrats ne veut pas dire moins d'argent.

**M. Noirjean.**- Oui, si nous avons de gros contrats. Si, demain, nous avons plusieurs « France 2030 », cela changera effectivement la donne. Merci.

24 ETPT sous plafond Etat : ce sont des contrats doctoraux, plus un contrat particulier « formation tout au long de la vie », reflet de la pré-notification que nous avons reçue en fin d'année de la part du ministère.

Nous avons une prévision à 339 ETPT. Je n'ai pas de commentaire spécial, si ce n'est que nous avons un peu moins de recrutements, conformément à ce que j'ai dit un peu avant. Ce sont principalement des contrats doctoraux et d'autres personnels de recherche.

Vous avez ensuite une diapo classique de présentation. Je vais directement aux tableaux.

Comme vous avez pu le voir dans le rapport de l'ordinateur, vous avez le premier tableau avec les ETPT (24 Etat) et la ventilation pour les autres contrats des personnels sur fonds propres

de l'établissement, principalement avec des personnels de recherche auxquels j'agrège les doctorants et le corps des BIATSS.

Vous avez ensuite le tableau 2 qui est soumis pour vote, le tableau des autorisations budgétaires en dépenses, avec les trois colonnes (le BI 23, le BR2 23 et le BI 24).

Deux commentaires :

- au niveau de la masse salariale, on reste à peu plus stable,
- au niveau du fonctionnement, idem.

Je rappelle que les 14 M€ et 15 M€ étaient des votes de crédits budgétaires pour régulariser pour partie les fameuses opérations de trésorerie qui auraient dû passer en comptabilité budgétaire.

Je vais m'arrêter un peu sur les investissements. On retrouve une volumétrie financière d'une année standard telle qu'on a pu les voir à partir du développement de l'activité à UBFC.

Nous avons donc un établissement, si on regarde sous l'angle de la finance, où nous avons besoin de beaucoup de personnels pour produire de la recherche, de moyens de fonctionnement et de moyens d'investissement, d'autant plus que nous avons tout de même quelques contrats de recherche qui nous amènent à investir, les EquipEx par exemple.

Vous avez ensuite le volet recettes, avec la ventilation. Là aussi classiquement, la majeure partie de nos recettes sont des recettes fléchées, donc des recettes destinées à honorer des dépenses précontraintes.

Pour le siège, le résultat de la pré-notification Etat est de 1 380 000 €, elle correspond pour partie à un bouquet où l'on va financer beaucoup de contrats doctoraux Etat. 200 000 € sont dévolus principalement au fonctionnement de l'établissement.

En recettes propres, le bouquet est de 600 000 € anticipés de droits d'inscription pour les doctorats et HDR.

La contribution des membres baisse forcément puisque nous avons deux établissements qui partent, dont au moins un gros. On arrive à 180 000 € plus une autre recette qui est en cours de négociation sur des crédits récurrents de laboratoire.

Un petit zoom sur les financements de l'Etat fléchés. C'est pour financer le pôle de santé publique et l'institut des vulnérabilités. C'est une dotation particulière que nous avons et puis éventuellement l'opération SAPS. Nous avons donc forcément, là aussi, une petite baisse des recettes.

Vous avez ensuite la ventilation par destination. C'est là la structure de fonctionnement de l'établissement sous l'angle financier. On voit que 14 % sont dédiés à la formation (tableau bleu). Ce n'est pas un tableau réglementaire, mais je l'ai mis à des fins pédagogiques. Vous avez 70 % pour la recherche, 12 % pour le soutien et 4 % pour les étudiants, pour des mesures ponctuelles.

Tout cela nous montre que c'est conforme par rapport à l'objet social de notre établissement ; nous exécutons beaucoup de programmes de recherche, nous travaillons sur la formation, tout cela au nom d'une politique de site.

12 % concernent les frais de structure. Pour un établissement comme le nôtre et par rapport à d'autres ratios que j'ai déjà vu par le passé, ce n'est pas quelque chose de très élevé et ce n'est pas du tout aberrant.

Vous avez ensuite la ventilation en détail des recettes dans le tableau 3. Si je zoome sur

les recettes fléchées, les autres financements publics fléchés, on a des subventions qui nous viennent de trois gros financeurs (ANR, Région et Union européenne).

On reste sur un budget classique dans sa composition et dans son exécution pour 2024.

En matière d'équilibre financier, la trajectoire vous est présentée dans le fameux tableau 4 qui est toujours un peu compliqué à comprendre. Il a pour but de montrer si on mobilise la trésorerie ou si elle sera abondée. Comme nous anticipons un solde budgétaire déficitaire, on montre que la trésorerie va être mobilisée de cette somme. Les cellules qui vous sont présentées en violet sont simplement les mouvements extra-budgétaires de l'établissement, avec l'intégration de la TVA et des opérations au nom et pour le compte de tiers, donc quelque chose d'assez standard.

Vous avez aussi le total des prélèvements de la trésorerie. On peut lire cela aussi en cohérence avec le tableau 7. Pour faire simple, nous allons prélever dans la trésorerie pour faire face à l'ensemble de nos obligations.

Sur le tableau 5, vous avez le détail de la façon dont nous mobilisons la trésorerie hors actions budgétaires, donc sur de la TVA (TVA demandée / TVA remboursée) sur les opérations dont le régime fiscal est sur la valeur hors Taxe et ensuite quelques opérations qui sont des virements pour compte de tiers (1 344 000 €). Dans les contrats de recherche, on nous dit que nous devons envoyer telle somme à tel bénéficiaire.

Je passe à la soutenabilité, avec plusieurs tableaux.

Vous avez le compte de résultat prévisionnel anticipé, avec une répartition sur les charges de personnel, les charges de fonctionnement et, tel que mentionné dans le rapport, les dotations aux amortissements. Là, c'est le paquet de chiffres à gauche du tableau. À droite, vous avez les emplois et les ressources, donc les produits, la subvention de l'Etat, les autres subventions et les autres produits qui sont aussi le reflet de tout ce qui est produits à recevoir. Ce qu'on comptabilisera notamment, c'est la FCS plus les crédits récurrents des labos. Ce qui nous amène à un résultat prévisionnel positif, un bénéfice de 880 000 €. Bénéfice qui est utilisé notamment pour financer les immobilisations en 2024. Les immobilisations sont les emplois durables qui composent principalement le parc matériel de l'établissement. On voit qu'on en a déjà dans une partie en CAF (capacité d'autofinancement).

Ensuite, sur le tableau 2, vous avez les emplois qui sont l'ensemble des crédits de paiement qui seront mobilisés pour financer les investissements. Et sur la partie verte du tableau, vous avez les ressources, donc les moyens que nous allons obtenir pour financer ces futurs investissements.

Quelques données synthétiques clés.

Je vais m'attarder sur le niveau de trésorerie qui, en atterrissage, est à 5 M€. C'est un indicateur important. Ainsi que l'ensemble des variations du fonds de roulement, dont les calculs liés à la durabilité des dépenses nous permettent d'apprécier si oui ou non nous avons les moyens dans le temps de les financer. Pour l'instant, c'est encore le cas, mais l'écart se réduit.

Vous avez ensuite le niveau de trésorerie. On a pris le montant estimé à l'atterrissage dans le BR2, on positionne l'ensemble de nos dépenses et l'ensemble de nos recettes pour faire le tableau 2. On a une distinction entre les recettes globalisées, les dépenses globalisées et les recettes fléchées, les dépenses fléchées plus les mouvements extrabudgétaires mais qui affectent notre trésorerie. On se rend compte qu'on atterrit à 5,6 M€, qui est l'indicateur qui montre que si de nouveaux contrats n'arrivent pas, ou de l'argent frais, nous réduisons peu à peu notre marge de

manœuvre.

Pour cette année, ça reste encore soutenable.

**M. Boubakar.**- Cela reste soutenable avec le million de la FCS.

**M. Noirjean.**- Pour la trésorerie globalisée, oui.

**M. Boubakar.**- Sachant que pour l'instant, on ne peut pas l'utiliser.

**M. Noirjean.**- Ensuite, le tableau 8 nous fait un zoom sur ce qui se passe sur les contrats fléchés année après année. Mais je vois qu'il manque certains exercices à l'écran. On a les chiffres totaux et, après, les montants exercice par exercice, donc 2024, 2025 et au-delà de 2025. Ce qui nous donne aussi une indication de notre trajectoire financière par rapport aux dépenses fléchées et aux recettes fléchées que nous aurons. Il y a bien entendu des recettes fléchées qui arriveront les années suivantes, ce qui montre que nous serons à l'équilibre.

Pour 2024, ce qui est intéressant, c'est la 3<sup>ème</sup> colonne en partant de la gauche, à 20 259 000 M€ en entrée. On voit qu'on arrive à -6 483 000 €, ce qui représente le solde budgétaire sur les recettes fléchées qui sera utilisé pour faire face à nos dépenses fléchées. Tout tourne autour des dépenses fléchées et des recettes fléchées.

Les recettes fléchées et les dépenses fléchées nous sont garanties, mais le petit bémol, c'est qu'elles ne sont garanties que si l'ensemble de nos dépenses, lorsque nous les présentons aux financeurs, sont déclarées éligibles. Il y a toujours un petit risque d'avoir une fraction de dépenses, parfois pour des raisons indépendantes de notre volonté, déclarée inéligible. Ceci nous arrive régulièrement pour des questions de délais administratifs qui s'enchaînent les uns après les autres et qui peuvent nous amener à devoir essayer quelques dépenses inéligibles bien que fondées puisque nécessaires à la régulation des opérations. J'ai encore eu un cas cette semaine.

Je passe au tableau 9, avec ses annexes dans le rapport de l'ordonnateur, détail par détail, opération par opération. Pour des commodités de lecture, on présente simplement les pieds de colonne. Pour l'ensemble de nos opérations, ce sont des contrats de recherche. On voit qu'on a tout de même 239 M€ de contrats de recherche qui sont et qui pourront être ouverts puisqu'on intègre aussi les nouveaux contrats. Nous en avons exécuté une bonne partie, mais il nous en reste encore à engager (92 M€) pour les finaliser. Ce qui fait que l'activité perdurera. UBFC ou pas, il y aura de toute façon encore des contrats à exécuter pendant de longues années. Je n'ai pas d'autres commentaires particuliers à faire.

Ensuite, la ventilation en dépenses. C'est la même approche que pour le tableau 3, c'est-à-dire qu'on voit qu'on a besoin de trois grandes masses pour fonctionner puisque cela correspond à la nature de l'activité économique de l'établissement. Autrement dit, nous avons besoin de cerveaux, nous avons besoin de produits et nous avons besoin de machines.

Vous avez à l'écran la ventilation par nature de financeur. Ce sont classiquement les autres financements publics fléchés tels que je les ai annoncés avant, donc les principaux financeurs avec l'ANR (l'Etat), la Région et l'Union européenne.

Enfin, nous avons le tableau de synthèse qui reprend l'ensemble des indicateurs. En haut,

vous avez les stocks initiaux. On voit les flux de l'année et donc ce qui se passe, ce qui reprend exactement tout ce que je viens de dire. Et on prévoit l'atterrissage en fin d'année, notamment sur quelques paramètres clés comme le niveau final de trésorerie, le niveau final du besoin de fonds de roulement, le niveau final du fonds de roulement.

Donc prudence mais c'est soutenable pour 2024. J'insiste bien sur la prudence parce que nous sommes sur une trajectoire qui est connue par tout le monde ici.

Le projet de délibération reprend de manière réglementaire les différentes données que l'on inscrit dans ce projet : 24 ETPT sous plafond, 339 ETPT hors plafond, 34 M€ d'autorisations d'engagement dont 16 M€ en personnel, 12,8 M€ en fonctionnement, 5,8 M€ en investissement, 35,3 M€ en crédits de paiement dont 16 M€ en personnel, 13,1 M€ en fonctionnement, 6,1 M€ en investissement, 28 M€ de prévisions de recettes, un solde budgétaire de -6,8 M€ et, ensuite, -6 M€ de variations de trésorerie, le résultat patrimonial, la CAF et la variation du fonds de roulement.

J'ai fini la présentation.

Je suis désolé car je vais peut-être vous donner l'impression de toujours répéter la même chose, mais pour l'instant, c'est un budget classique, si ce n'est le gel ou le dégel des PIA qui nous amènera à représenter devant vous un budget rectificatif, immanquablement et je le souhaite.

Merci Monsieur l'administrateur.

**M. Boubakar.**- Merci Éric.

J'ouvre les discussions avant de soumettre la délibération. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes de précision ?

**Mme Bépoix.**- Je voudrais être sûre d'avoir bien compris. Les 6 M€ nécessaires seront pris sur le fonds de roulement pour arriver à l'équilibre.

**M. Boubakar.**- Ce n'est pas le fonds de roulement.

**M. Noirjean.**- Non. Ils sont prélevés sur la trésorerie.

**M. Boubakar.**- Nous recevons de l'argent sur les projets.

**Mme Bépoix.**- D'accord. Et s'il y a dégel des PIA, ces 6 M€ ne seront plus en négatif.

**M. Boubakar.**- Non. Ce sont 6 M€ qui sont retirés de la trésorerie actuelle. C'est indépendant des PIA puisque les PIA sont gelés.

**Mme Bépoix.**- Et s'ils sont dégelés ?

**M. Boubakar.**- On aura des recettes en plus.

**M. Noirjean.**- On aura des recettes sur le compte en banque, mais nous aurons aussi des dépenses. Il y a deux choses et cela peut être troublant.

Vous avez les 6 M€ du solde budgétaire qui est négatif et il y a les 6 M€ qu'on utilise comme moyen de financement et que l'on prélève sur notre trésorerie pour faire face à nos obligations.

Dans ce monde-là, si on rajoute des PIA, en fonction du PIA nous aurons des recettes de PIA, par exemple 1,3 M€ pour EIPHI, 1,2 M€ pour SFRI. On les rajoute bien entendu sur le compte en banque et après, on ne sait pas, en fonction de la programmation, combien sera dépensé. Sur les 1,2 M€ et 1,3 M€, donc 2,5 M€, on peut très bien être amené à dépenser 500 000 €. Ces deux paramètres changent donc effectivement les choses.

**Mme Bépoix.**- Mais cela ne comblera pas les 6 M€ de toute façon.

**M. Boubakar.**- Non.  
Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Piat.**- J'ai une interrogation par rapport à ces PIA, notamment ceux qui sont plus du côté enseignement immédiat, donc les masters de type EIPHI. J'imagine que ces enseignements continuent actuellement, que les étudiants poursuivent leur trajectoire vers la diplomation. Ce qui veut dire qu'en ce moment, on arrive à pourvoir aux dépenses de fonctionnement de ces formations.

Parce que quand on dit que c'est gelé, c'est gelé financièrement, mais il faut tout de même assurer ces formations qui ont lieu. Comment y arrive-t-on ?

**M. Boubakar.**- Il faut séparer, dans le fonctionnement des programmes gradués, les programmes gradués qui sont aujourd'hui le produit des Graduate Schools financées par les PIA, ce qui est porté par les établissements, en gros les masters qui sont bien portés et organisés par les établissements. Il faut séparer le portage par les établissements qui continuent de l'apport des PIA qui se matérialise autrement. Ce sont des bourses pour des étudiants étrangers sélectionnés, des bourses de mobilité, des moyens d'investir dans la pédagogie, etc.

Aujourd'hui, il y a eu un dégel partiel sur ces financements qui impacte positivement les étudiants qui sont en master 2, c'est-à-dire que ceux qui sont arrivés en master 2 continuent à bénéficier de bourses, par exemple. Cela aurait dû s'arrêter pour les masters 1 et il a été demandé aux établissements qui souhaitaient le faire de mettre en place des bourses d'accueil pour des étudiants sélectionnés. L'UFC a décidé de le faire. À partir du M1, cela dépend donc de la bonne volonté des établissements. Les autres établissements n'ont pas accepté de le faire, l'UFC a accepté de le faire pour les étudiants qui arrivent dans ces cursus.

Il faut donc séparer la plus-value d'un financement PIA qui concerne l'accompagnement et le soutien à la dynamique d'internationalisation de ces formations de l'organisation pure et dure des cursus, sachant que celle-là continuera malgré tout.

**M. Piat.**- Ce matin, nous étions en AG Femto et même s'il n'y a pas de nouvelles officielles, en tout cas pour au moins une de ces Graduate Schools, il y a des "bruissements" positifs d'après les informations qui nous ont été transmises.

Si les choses se décantent positivement du point de vue de la dynamique budgétaire, c'est-

à-dire de la disposition des ressources pour mettre en place les mesures d'accompagnement que fait UBFC, etc., et que nous avons une réponse positive du ministère, cet argent est-il dépensable tout de suite ?

**M. Boubakar.**- Oui. En fait, les dépenses sont gelées.

Puisque la question a été abordée concernant la situation du dégel, comme vous le savez, nous avons remonté un premier dossier le 2 octobre dernier suite à la demande de l'Etat. Il nous a été demandé de revoir la copie et d'apporter un certain nombre de précisions complémentaires, ce que nous avons fait. Le dossier est prêt et il a été soumis à l'Etat pour un avis préalable.

Le SGPI, qui est le financeur, donc la banque, a émis un avis positif sur le dossier dans sa forme actuelle, dans la forme qui a été transmise. Cela ne concerne pas uniquement une Graduate School.

Les propositions qui sont faites satisfont le SGPI.

Le dossier n'est pas encore remonté parce qu'il fait encore l'objet de discussions entre les chefs d'établissement. J'en profite pour dire que je souhaite que ces discussions aillent vite maintenant et qu'on en arrive à une forme définitive que je transmettrai le plus rapidement possible à l'Etat.

Pour compléter, si la réponse de l'Etat est positive, nous disposerons de l'argent qui est déjà là mais qui est gelé. Si, comme nous le souhaitons, c'est positif pour HARMi, ce sont tout de même 14 M€, sachant qu'il n'a pas démarré.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce budget ? (*Néant*).

Je propose de soumettre au vote la proposition qui vous est faite, qui nous a été bien expliquée par Éric que je remercie.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Le budget est adopté.

Merci.

S'il y a dégel des PIA, nous serons sur un budget rectificatif.

Je vais poursuivre sur les deux points qui restent à l'ordre de jour et je vais me prêter à un exercice que j'ai bien voulu avoir en CAC, c'est-à-dire au jeu des questions-réponses concernant le site. Donc si vous avez des questions de tout ordre, n'hésitez pas à les poser, j'y répondrai avec plaisir pour autant que je dispose des informations.

Le point suivant concerne Erasmus +. C'est Paul Alibert qui va nous le présenter.

## **5. Erasmus+ : Taux mensuel de bourse applicable à la convention Erasmus + 2023**

**M. Alibert.**- Merci Monsieur l'administrateur provisoire.

Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit de soumettre à délibération le taux mensuel des bourses qui sont des bourses Erasmus + applicables à nos étudiants en mobilité. Ici, ce sont des bourses dans le cadre de l'action 131, qui sont les bourses dites bourses Erasmus classiques. Ce sont des mobilités soutenues dans

le cadre de fonds de politique intérieure, c'est-à-dire des bourses à la mobilité vers l'extérieur pour nos étudiants au sein de l'Europe, en sachant que depuis quelques années, 20 % de ces bourses peuvent être utilisées pour aller hors Europe.

La Commission européenne laisse une certaine liberté aux universités, dans le cadre d'une fourchette, pour décider du montant de ces bourses.

Avant de discuter de cela, je voudrais soulever un point dans le rapport. L'enveloppe totale que nous avons obtenue dans le cadre de cette action clé 131 est d'un peu plus de 560 000 €. La durée du projet est de 26 mois et il y a une coquille qui s'est glissée dans le rapport puisque ceci va évidemment du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 juillet 2025, non pas 2020.

Ceci étant dit, les fourchettes vous sont indiquées dans le premier tableau du rapport, sachant que l'Europe distingue trois groupes de pays, ces groupes étant définis en fonction du coût de la vie auquel auront à faire face les étudiants. Pour chaque groupe, la fourchette varie, avec une variation autour de 300 €.

Là, ce sont les montants donnés pour les bourses Erasmus études, c'est-à-dire que ce sont des étudiants qui ont fait un semestre d'études à l'étranger, mais il y a aussi les mobilités dans le cadre des stages où les étudiants peuvent prétendre également à ces bourses Erasmus. Les montants des bourses pour le stage, ce sont les montants des bourses Erasmus études + 150 € par mois.

Les fourchettes vous sont données dans le premier tableau. Vous voyez que pour le groupe des pays les plus chers, cela va de 350 € environ à 674 €. Pour le deuxième groupe, c'est presque 300 € jusqu'à 600 €, en arrondissant. Pour le groupe le moins cher, c'est 225 € à 550 €.

Ce qu'on vous propose ici, ce sont des montants que nous avons arrêtés pour les bourses de mobilité UBFC et, comme chaque année, nous avons fait le choix de nous situer plutôt en haut de la fourchette. Ceci pour deux raisons.

La première, c'est que nous avons un budget qui nous permet d'abonder l'ensemble des demandes de bourses. Nous n'avons donc pas à sélectionner des dossiers et quand nous avons à le faire, nous diminuons un peu le montant des bourses. Mais quand nous n'avons pas le faire, nous donnons aux étudiants ce que nous pouvons leur donner, surtout en cette période post-Covid, inflation et autres. Nous avons donc estimé que les montants un peu plus élevés, donc situés au milieu de la fourchette par exemple, étaient tout de même plus intéressants pour eux.

La deuxième, c'est que si nous nous situons à des montants un peu plus élevés, cela fait partie aussi de notre politique d'attractivité où les étudiants savent que le montant des bourses sera loin d'être négligeable.

Ce que nous vous proposons, c'est ce qui est indiqué dans le tableau n° 2. Vous voyez que pour le groupe 3 qui est le groupe le moins cher, nous proposons une mobilité d'études à 490 €. Je vous rappelle que la fourchette est entre 225 € et 550 €. Pour la mobilité de stage, c'est 150 € de plus automatiquement. Pour le groupe 2, c'est 540 €. Pour le groupe 1 : 600 €.

Il est demandé aujourd'hui au CA de bien vouloir valider ces taux.

Je reste évidemment à votre disposition si vous avez des questions.

**M. Boubakar**.- Merci Paul.

Il y a une question de Monsieur Demouge.

**M. Demouge.**- Est-ce que vous pouvez me dire combien il y a de demandes de bourse en général et combien il y en a qui sont effectivement attribuées ?

**M. Alibert.**- Je ne peux pas vous donner le nombre exact...

**M. Demouge.**- À peu près.

**M. Alibert.**- On le fait en deux sessions.

Il faudrait que je reprenne mes tableaux. Mais nous avons eu une commission la semaine dernière. Elle concernait les mobilités au semestre prochain. Je dirais que nous avons une cinquantaine de demandes. Le chiffre précis est à confirmer, mais c'est de cet ordre-là par session.

Cela concerne en fait les 16 masters UBFC, sachant qu'il y a des masters pour lesquels presque tous les étudiants demandent une bourse parce que la mobilité fait partie du programme pédagogique et il y a des masters pour lesquels nous n'avons quasiment pas de demandes. C'est très inégal selon les masters.

Toutes les demandes aboutissent. Là où la concurrence est plus forte, c'est pour ces fameux 20 % hors Europe parce que depuis 2 ou 3 ans, on peut, sur ces crédits Erasmus européens, financer des mobilités hors Europe. Là, il est vrai qu'il y a pas mal d'étudiants qui se tournent vers nous parce que c'est une opportunité pour eux car à moins de programmes bilatéraux, ils n'avaient aucune possibilité de financement.

Là, par contre, nous avons de la concurrence et il nous faut sélectionner. En général, on essaie de servir tout le monde en diminuant le montant.

Je précise aussi que les doctorants peuvent postuler pour ces bourses-là, mais également le personnel enseignant et le personnel administratif.

**M. Demouge.**- Merci.

**M. Alibert.**- De rien. C'était avec plaisir.

**M. Boubakar.**- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je propose de soumettre au vote la proposition.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

La proposition est adoptée.

Merci.

**M. Alibert.**- Merci à toutes et à tous.

**M. Boubakar.**- Merci Paul.

## 6. Aide exceptionnelle accordée à un étudiant

**M. Boubakar.-** Un dernier point avant de passer aux questions, il concerne une aide exceptionnelle pour un étudiant. Je laisse la parole à Julie Monnin.

**Mme Monnin.-** Bonjour à tous.

Ce rapport n° 6 présente la situation particulière d'un étudiant du master Smart Mécanique, Monsieur Hallal, pour lequel nous proposons une aide exceptionnelle.

Monsieur Hallal est un étudiant d'origine libanaise qui a obtenu une bourse au mérite pour sa venue dans le cadre de l'EUR EIPHI.

À l'origine, son arrivée était prévue en septembre 2023 et une chambre lui avait été réservée au Crous. Malheureusement, suite aux récents événements au Moyen Orient, Monsieur Hallal a dû repousser son arrivée au mois de décembre.

Pour qu'il ait une chambre à son arrivée, sa chambre a été conservée, ce qui engendre forcément des loyers qui devront être remboursés par Monsieur Hallal, or sa bourse sera réduite et proratisée au temps qu'il aura réellement passé à Besançon.

Pour pallier à cette différence entre sa bourse et les loyers qui devront être versés, nous proposons une aide exceptionnelle qui correspondra aux loyers dus au Crous alors que l'étudiant n'était pas présent. Ceci afin de ne pas mettre Monsieur Hallal dans une situation financière qui serait inconfortable.

**M. Boubakar.-** Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de précision concernant ce cas ? (*Néant*).

Je sou mets la proposition au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

**Mme Bépoix.-** Nous avons beaucoup d'étudiants en master qui connaissent des difficultés de cet ordre et je pense que comme nous nous dirigeons vers un système de Graduate Schools où tous les masters seront ici, il faudra bien en tenir compte. Nous avons en effet beaucoup d'étudiants de master qui arrivent en novembre, en décembre parce qu'ils ont eu des difficultés pour obtenir leur visa. Mais le Crous ne réserve pas de chambre et il arrive parfois que certains dorment à la gare.

Je pense donc qu'il faudra penser à cela quand tous les masters seront dans UBFC puisque c'est ce vers quoi nous nous dirigeons.

**M. Boubakar.-** C'est un sujet qu'il faudra traiter indépendamment et peut-être s'agira-t-il d'avoir une action dédiée, y compris avec le Crous.

**Mme Bépoix.-** Nous avons déjà rencontré le Crous parce qu'à SLHS, il y a beaucoup d'étudiants qui arrivent hors environnement Erasmus, etc. Nous avons donc effectivement

rencontré le Crous qui, avant, réservait des chambres. Ils avaient un *pool* de chambres pour ces étudiants et maintenant, ils ne réservent plus.

**M. Boubakar.**- Je pense que nous avons épuisé les points à l'ordre du jour.

## 7. Questions diverses

Je vous propose de répondre à vos questions concernant le site et sa dynamique. Si vous avez des questions particulières, je suis à votre disposition pour y répondre.

**Mme Bépoix.**- Où en est-on ?

**M. Boubakar.**- Ce que je peux dire aujourd'hui en résumé de la situation, c'est que, comme vous le savez, nous sommes dans une dynamique qui va se faire au moins en deux temps, le premier temps important étant celui de mars 2024 puisque l'uB et BSB devront quitter la ComUE à cette date. C'était ma référence, tout à l'heure, au projet de statuts.

Il faut que nous soyons en mesure d'avoir les nouveaux statuts qui géreront la ComUE après ce départ. Ils seront soumis au vote du CA.

Pour l'instant, un projet de statuts a été proposé aux chefs d'établissement qui l'ont validé sur le principe. Il est remonté au ministère depuis le 16 septembre et nous sommes toujours en attente du retour du ministère, qui doit tout de même valider les principes qui sont proposés dans ce projet de nouveaux statuts.

Ce projet vous sera soumis ensuite au vote. Là, nous sommes donc en attente de cela pour avancer. Gardons en tête la date du 31 mars, date à laquelle devrait en principe sortir l'uB et BSB.

C'est là une première échéance importante.

La deuxième échéance est l'évolution de la ComUE telle que nous la connaissons aujourd'hui vers un EPE au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Sur ce dernier point, il y a un travail qui se poursuit, qui va faire l'objet d'échanges au sein des établissements à partir de janvier puisque les réflexions ont dû se faire sur un temps relativement court et contraint. C'était d'autant plus court et contraint qu'il y a au fond deux objectifs à travers cette transformation. Le premier objectif consiste à proposer une structuration pour l'EPE qui sera un établissement nouveau dans la région, avec un certain nombre d'établissements membres, associés, composantes. Il s'agissait de réfléchir à ce que devait être ce futur établissement.

En même temps, ce futur établissement, de par la volonté de l'Etat, doit porter la politique de site. Il y a donc une double mission à imaginer pour ce futur établissement.

Autant la réflexion a été conduite suffisamment aujourd'hui pour être partagée et discutée sur la structuration du futur établissement, autant nous avons anticipé d'abord la sortie de l'uB et de BSB, mais aussi le pilotage de la politique de site au-delà. Nous avons en effet commencé à mettre en place des instances d'aide au pilotage de la politique de site.

Le premier d'entre eux a été mis en place récemment, c'est le comité de pilotage recherche, qui se réunit tous les mois maintenant et qui réunit l'ensemble des établissements ESR qui

organisent la recherche sur le site, mais également les ONR et les établissements de santé.

Petit à petit, nous mettons en place les instances qui vont permettre, malgré l'éloignement de l'université de Bourgogne et de BSB, de maintenir une dynamique de site. Il y a donc vraiment ce double objectif qui est aujourd'hui à l'ordre du jour et c'est aussi une urgence, pour moi, en tant qu'administrateur provisoire. Il y a donc ce double exercice.

Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que cela avance. Les choses avancent plutôt bien. Je trouve qu'il y a un esprit collaboratif entre les chefs d'établissement et la volonté de poursuivre ce qui a été, au fond, l'aspect positif de la ComUE, c'est-à-dire ce qui est né du terrain et de sa dynamique de terrain.

La volonté des chefs d'établissement est de maintenir tout ce qui fait lien et, parmi les organes qui font lien, il y a le collège doctoral qui restera commun, les Graduate Schools dont nous avons déjà parlé puisque les trois qui sont financées par les PIA resteront des Graduate Schools de site et ainsi de suite. Donc à la fois les éléments qui font lien et les instances qui permettront collectivement de conduire une politique de site pertinente en faisant jouer tout le monde. C'est là l'objectif.

Les établissements se séparent et évoluent, mais la dynamique de site reste une préoccupation commune. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui.

Je terminerai par un volet qui va devenir très important à partir de janvier, c'est la question des personnels, de l'évolution des personnels.

Comme l'EPE qui succédera à la ComUE emportera biens et obligations de la ComUE, il s'agira de réfléchir à l'évolution des personnels qui sont aujourd'hui à la ComUE dans le cadre des services qui seront ceux du futur EPE. Ces services devront continuer à assumer les missions que remplit aujourd'hui la ComUE dans le cadre de la politique de site.

Je terminerai là-dessus, simplement pour donner un panorama rapide des choses telles qu'elles se déroulent actuellement.

**Mme Bépoix.**- Êtes-vous en train de dire que vous avez réussi à vous entendre avec le futur EPE dijonnais pour la politique de site ?

**M. Boubakar.**- Nous nous entendons. Nous sommes obligés de nous entendre malgré tout. Mais cela ne pose pas de problème, il n'y a pas de difficulté particulière à imaginer la façon dont les choses vont s'organiser. C'est quelque chose qui n'est même pas de la volonté des chefs d'établissement, c'est la volonté de l'Etat.

L'Etat a pris acte du fait que les établissements se séparaient, qu'ils souhaitaient une certaine trajectoire. Parmi ces établissements, l'Etat a choisi qui porterait la politique de site et qui y serait associé. L'uB, ou l'EPE porté par l'uB, sera donc associée à la politique de site à travers une convention d'association.

Voilà comment les choses s'organisent.

Les établissements ont déjà discuté d'un projet de convention d'association, que j'ai souhaité mettre à jour, mais les éléments existent et les instances de pilotage ou d'aide au pilotage de la politique de site étaient déjà prévues dans le cadre de ce projet de convention.

Cela concerne l'uB, mais cela peut concerner tous les autres établissements du site qui

souhaiteront s'associer à la politique de site.

**Mme Bépoix.**- Les autres établissements seront dans UBFC.

**M. Boubakar.**- Dans UBFC, il y a les établissements « cœur du projet » qui sont les cinq établissements qui sont restés au sein de la ComUE, mais le site recèle d'autres établissements, par exemple l'ESTA de Belfort qui souhaite rejoindre l'expérimentation. Mais là, on est sur le périmètre de l'EPE qui succédera à la ComUE. Si tout est réuni au sein de l'EPE porté par l'uB, ce sera l'EPE qui sera associé à la politique de site et, en même temps, les établissements qui y seront associés.

Voilà comment les choses pourraient se passer, sachant qu'en fait, ce n'est pas compliqué.  
(Rires).

Je vous assure que ce n'est pas compliqué ! Sur le papier, ce n'est pas compliqué.

**Mme Bépoix.**- Est-ce qu'on peut acter le fait que le ministère a finalement définitivement jeté l'éponge sur l'idée d'une fusion ?

**M. Boubakar.**- Je n'ai pas entendu, de la part du ministère, une volonté de fusion. Je veux être clair là-dessus, si on parle bien du ministère.

**Mme Bépoix.**- Oui.

**M. Boubakar.**- Ce que le ministère fait, c'est de mettre à la disposition des sites des outils pour qu'ils s'organisent et se structurent. Bien malins les sites qui savent saisir l'opportunité des outils qui leur sont mis à disposition pour s'organiser.

Ce qu'a demandé le ministère suite à la décision de l'uB et de BSB de sortir de la ComUE, c'est au fond quelle nouvelle organisation nous voulons avoir ensemble pour le site et l'organisation qui leur est proposée leur convient. Ils ont simplement souhaité qu'il y ait un établissement qui porte la politique de site et que les autres établissements lui soient associés.

Ceci n'a évidemment pas été que déclaratif, il a fallu produire des éléments factuels de cette organisation, dont le document dont j'ai parlé, dont la réponse que nous faisons pour débloquer les PIA.

Dans le document qui a été demandé, il y avait trois points considérés comme structurants du futur site et qui conditionnaient le dégel des financements, c'est l'effectivité du portage de la politique de site par la ComUE et son évolution, là en l'occurrence en EPE, la position des Graduate Schools en tant qu'éléments structurants du site. L'Etat insiste sur le caractère structurant des éléments que nous avons, les Graduate Schools en étant une partie, mais aussi HARMi qui est également dans le lot, ceci dans l'idée qu'il fait jouer l'ensemble des laboratoires à la fois des établissements d'ESR, des ONR, etc. Ce sont donc des éléments structurants qu'il importe de continuer à développer.

La réponse que nous apportons continue à préciser la façon dont nous voulons fonctionner ensemble.

**Mme Bépoix.**- J'ai une dernière question, cette fois plutôt pour le bas de la structure, une certaine inquiétude des collègues : que deviendront les composantes dans ce grand ensemble ?

**M. Boubakar.**- Quand on parle de grand ensemble, les composantes sont évidemment celles des établissements.

**Mme Bépoix.**- C'est ainsi que cela a été présenté dans toutes les informations qu'on a reçues. Chaque établissement devient composante d'UBFC.

**Mme Bépoix.**- Non. Soyons précis. Nous sommes dans la mise en œuvre de l'ordonnance de 2018 qui permet à des sites de mettre en place des établissements publics expérimentaux. Les établissements publics expérimentaux ont la particularité de pouvoir déroger au Code de l'éducation à travers leur gouvernance, etc. Ceci pour justement permettre à un ensemble d'établissements de partager un projet commun sans être contraint d'aucune façon par une gouvernance qui les assujettirait ou en tout cas que cela puisse être vécu comme tel.

Cette ordonnance dit que les établissements qui ont la personnalité morale et juridique peuvent être établissement composante, ce qui passe évidemment par les CA de chaque établissement. Ils peuvent donc être établissement composante et ils peuvent garder cette personnalité morale et juridique.

Les établissements qui ne l'ont pas peuvent être associés.

Nous sommes dans cette configuration pour les cinq établissements « cœur du projet EPE », c'est-à-dire que parmi les cinq établissements, il y en a qui ont leur personnalité morale et juridique, en l'occurrence Supmicrotech ENSMM et l'UTBM, et il y en a qui ne la détiennent pas sur le site. Elle est détenue au niveau national. C'est l'Institut Agro et l'ENSAM.

À partir de là, ce qu'ont décidé les établissements, c'est de travailler ensemble à un projet commun et, ensuite, au nom de ce projet, le positionnement de chaque établissement au sein de l'EPE sera débattu par les CA. On en est là. On en est au point où nous finalisons le projet pour pouvoir le présenter au CA, mais avant cela qu'il soit discuté en interne des établissements. Au titre du projet et des enjeux, les établissements auront la possibilité – pour ceux qui ont la personnalité morale et juridique - d'être établissement composante.

Ça, c'est sur le principe de l'ordonnance.

Maintenant, je continue le développement en précisant que les établissements composantes qui choisiront de conserver leur personnalité morale et juridique pourront la conserver tout au long de l'expérimentation. Comme cela s'appelle EPE, à un moment donné l'expérimentation devra s'arrêter. Et là, comme l'ordonnance a une durée de vie de 10 ans, l'expérimentation devra de toute façon s'arrêter en 2028.

Si, au cours de l'expérimentation, un établissement composante ne se sent pas bien, il a le droit d'en sortir sans aucun problème. Il ne perd rien, il ne perd donc pas sa marque.

Si l'expérience est jugée positive par une évaluation externe par le HCERES, à ce moment-là il est possible de passer par le Conseil d'État pour transformer l'expérimentation en Grand Etablissement. Ce Grand Etablissement conservera en son sein des établissements qui pourront eux-mêmes conserver leur personnalité morale et juridique. C'est-à-dire que le passage en Grand

Etablissement n'implique pas que les établissements composantes perdent leur personnalité morale et juridique.

Voilà le cadre qui est celui des Etablissements Publics Expérimentaux. L'idée, c'est que tout le monde soit à l'aise dans ce que nous souhaitons construire ensemble et que chacun puisse être participatif, donc participer activement aux projets, sans perdre sa marque. C'est la valeur ajoutée de ces EPE.

Est-ce que cela a répondu à ta question ?

**Mme Bépoix.** - Oui. Mais il y a des inquiétudes de la part des collègues par rapport à cette structuration qui est en train de se mettre en place.

**M. Boubakar.** - Oui, bien sûr. C'est tout à fait entendable.

**Mme Bépoix.** - Ils ont le sentiment qu'il va y avoir une aspiration de la recherche plutôt au niveau UFC et qu'il y a des choses qui vont leur échapper.

**M. Boubakar.** - Je ne pense pas que la construction se fasse dans cet état d'esprit.

**Mme Bépoix.** - L'utilisation du terme « collègue universitaire » y contribue.

**M. Boubakar.** - Qui a utilisé ce terme ?

**Mme Bépoix.** - C'était dans les informations que nous avons reçues.

**M. Boubakar.** - Non, il y a confusion. C'est peut-être du collège de premier cycle dont tu veux parler.

**Mme Bépoix.** - Le terme de « collègue universitaire » a été employé. Nous avons eu plusieurs communiqués. Il y en a eu d'UBFC, il y en a eu de la Présidente.

**M. Boubakar.** - Dans tous les cas, on a parlé de collège de premier cycle.

**Mme Bépoix.** - J'ai vu le terme de collège universitaire.

**M. Boubakar.** - Très bien, mais pas dans les communiqués que je connais.

Il faut savoir que cet établissement public expérimental, qui sera une université d'un nouveau type, sera composé de différents acteurs et sera construit sur la base de l'UFC puisqu'aujourd'hui, tous les établissements publics expérimentaux ont pour base une université.

Même si les textes ne le disent pas, jusqu'à maintenant, il n'y a jamais eu - sauf peut-être le cas de Saclay qui fera jurisprudence - d'université composante d'un EPE. Là, c'est le principe de construction.

La notion de collègue universitaire n'a donc pas lieu d'être parce que c'est vraiment une

université que l'on construit, avec sa composante académique incluant la recherche et la formation.

Ce qui est intéressant à construire à l'échelle du site, c'est la dynamique avec les autres. C'était peut-être un peu plus évident dans le cadre de la ComUE et moins dans le cadre de cette séparation, mais je peux dire aujourd'hui que les choses vont dans le bon sens. En tout cas, personne n'a envie de rompre les liens.

**M. Piat.**- Quand les établissements - type ENSMM que je représente - sont évalués, ils doivent par exemple montrer qu'ils aident la recherche, qu'ils contribuent à la recherche. À l'ENSMM, qui est un cas particulier, nous sommes associés à un seul laboratoire puisque tous les membres de l'ENSMM ne travaillent que dans un seul laboratoire. Il faut donc montrer qu'on aide le laboratoire et qu'on contribue au développement et à la vie de ce laboratoire.

Dans le futur établissement EPE, vu qu'il va probablement y avoir des regroupements, est-ce qu'on pourra montrer cela ou est-ce que ce sera délégué à l'établissement qui sera l'UFC ou ce genre de chose ? C'est-à-dire comment toutes ces choses-là vont finalement se structurer, s'organiser, s'architecturer ?

Parce que si l'ENSMM décide de garder sa personnalité juridique et morale, est-ce qu'elle aura les mêmes missions qu'auparavant ? Est-ce que rien ne changera ? Est-ce que ce sera un *statu quo* et qu'elle participera simplement à un ensemble plus grand également ?

**M. Boubakar.**- Pour chacun des établissements, l'objectif d'être dans une structure inclusive était d'évoluer vers quelque chose de plus mou que la ComUE où chaque établissement vivait sa vie pour aller vers quelque chose de plus inclusif. Le choix des chefs d'établissement était d'essayer quelque chose de plus inclusif qui donne aussi confiance à l'Etat, donc de la volonté qu'ont l'ensemble des établissements de continuer à travailler ensemble.

Cette notion d'inclusivité doit être accompagnée d'un projet commun, d'un projet partagé et chaque établissement, dans son autonomie, doit être partie prenante de ce projet commun.

Si les établissements qui forment l'EPE considèrent qu'il est intéressant de construire ensemble une dynamique internationale, ce sera ensemble. La dimension recherche est assez évidente. La dimension formation peut également se poser.

Aujourd'hui, il y a peut-être, à l'ENSMM, des déficits en ECTS (plus exactement 14 équivalents temps plein en Méca) alors qu'il y a peut-être des ressources à mutualiser, à repenser avec l'université.

Les écoles d'ingénieurs du futur EPE sont sur un projet d'institut de technologie où l'idée est aussi d'ouvrir les compétences de l'université pour renforcer une dynamique d'institut de technologie que l'on peut penser peut-être comme cela se fait à l'échelle européenne.

Il y a donc d'autres enjeux.

Maintenant, la question que tu poses, qui est celle de l'évaluation, elle pourra évidemment se poursuivre et il y a un exemple récent qui est celui de PSL. Les établissements qui composent PSL et qui ne sont pas des moindres ont souhaité néanmoins avoir une évaluation de leur structure, même s'ils sont dans le cadre d'un EPE, ce qui n'a pas posé de problème. Le HCERES s'est adapté à cette demande et l'a réalisée.

Nous sommes sur des structures qui dérogent au Code de l'éducation et, à ce titre, elles

doivent s'inventer.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Besnard.**- J'ai peut-être raté quelque chose.

Entre mars et la fin de la ComUE actuelle, donc janvier 2025, quel est le statut de fonctionnement ?

**M. Boubakar.**- C'est justement le projet de statuts dont je parlais. Ces statuts permettront à la ComUE de fonctionner dans cette phase transitoire.

**M. Besnard.**- Ce n'était donc pas pour le futur EPE ?

**M. Boubakar.**- Non et c'est effectivement à ne pas confondre.

Je parlais des statuts de la ComUE, statuts qui lui permettront de fonctionner dans une phase transitoire.

**M. Besnard.**- Je comprends donc mieux l'urgence. Merci.

**M. Boubakar.**- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre fin à notre séance. Nous pourrions procéder de la même façon lors des prochains CA de façon que vous soyez au moins au courant de l'évolution des choses.

Merci pour votre participation. Merci de vous être mobilisés pour voter le budget parce qu'il y avait un enjeu pour la ComUE.

Nous ne devrions pas nous revoir d'ici la fin de l'année, en tout cas pour certains, je vous souhaite donc de très belles fêtes de fin d'année, en espérant vous retrouver en bonne forme à la rentrée. Merci à toutes et à tous.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 45).*

